

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

<u>Objet</u>: Rapport sur l'exécution de la délégation de service public de fourrière automobile pour l'exercice 2021

Séance du 23 juin 2022 Convocation du 17 juin 2022 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Monique Pourcelot, Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix, M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson, Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault, Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etaient absents:

MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 23 juin 2022

\underline{OBJET} : Rapport sur l'exécution de la délégation de service public de fourrière automobile pour l'exercice 2021

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre Riotton,

helype Our

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1411-3,

Vu le rapport établi par le délégataire DODECA sur l'exécution pour l'exercice 2021 de la délégation de service public de fourrière automobile,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire DODECA pour l'exploitation de la fourrière automobile pour l'exercice 2021.

Et ont signé les membres présents Pour extrait conforme le maire

